



DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2026-010

OBJET : ESCOUADE BLEUE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MME NATHALIE LETANG, PSYCHOLOGUE, CLINICIENNE

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de juin,

Nous, Dominique JOUANNE, Maire de TORCY,

Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 07 avril 2026 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2026,

Considérant que l'Escouade Bleue est un service composé de bénévoles organisant des visites de convivialité au domicile des personnes âgées isolées,

Considérant le soutien de cette action par la collectivité afin de permettre aux bénévoles de partager le suivi quotidien des bénéficiaires et résoudre certaines difficultés,

Considérant que dans le cadre du projet « Escouade Bleue », porté par la collectivité, Madame Nathalie LETANG s'engage à fournir une prestation en participant, en tant que psychologue clinicienne, à la supervision du groupe de bénévoles impliqués dans le service.

Vu la convention de partenariat établie,

Vu le devis présenté par l'intéressée,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la supervision par une psychologue, des bénévoles du service Escouade Bleue, assurant les visites de convivialité au domicile des personnes âgées isolées.

ARTICLE 2 : DE VALIDER à ce titre la convention de partenariat avec Madame Nathalie LETANG, psychologue clinicienne, pour l'année 2026 avec les modalités d'intervention suivantes :

Désignation	Tarifs TTC par séances	Total TTC
Groupe d'analyse des pratiques des bénévoles de l'Escouade Bleue – Une fois par mois pendant 2 heures répartis sur 10 mois - Soit 10 séances	140,00€	1.400,00€
Entretiens « candidats » bénévoles – Estimation de 5 entretiens	55,00€	275,00€
TOTAL		1.675,00€

ARTICLE 3 : DE MANDATER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à engager toutes les démarches nécessaires en rapport.

ARTICLE 4 : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture

le 23-06-2026

et publié, affiché ou

notifié le 23-06-2026

Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Dominique JOUANNE.

